



LA PLATEFORME RH, UN NOUVEAU SERVICE GRATUIT À DESTINATION DES TPE !

Mis en ligne le 03 août 2022

Bien souvent, une petite entreprise n'a pas de service RH à proprement parler. Pour autant, cette question « ressources humaines » existe bien, et il importe sur cette partie d'être accompagné, pour pérenniser son entreprise, la développer, fidéliser ses salariés et être en conformité avec le droit du travail. C'est cet accompagnement que la communauté de communes Erdre & Gesvres souhaite apporter aux entreprises de moins de 10 salariés en créant la Plateforme RH : un nouveau service gratuit à destination des dirigeants de TPE. En s'inspirant et en rejoignant un dispositif similaire qui a fait ses preuves à Brest, la communauté de communes proposera dès la rentrée, un service d'accompagnement. Lors d'un premier rendez-vous, le chargé de mission, (recruté spécifiquement pour cette mission) réalisera, avec le chef d'entreprise un diagnostic RH : quels sont les pratiques, les outils utilisés, ses besoins, ses attentes. La Plateforme RH souhaite apporter des réponses et des solutions sur les Ressources Humaines dans leur globalité, qu'il s'agisse de la rédaction des fiches de postes, d'identifier les métiers en tension, comment mettre en place des entretiens annuels, les aides possibles, etc. La Plateforme RH sera mise en place à la rentrée 2022.

Renseignements auprès de la Maison de l'emploi : 02 40 72 10 85



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)





Mairie de Nort-sur-Erdre

30 rue Aristide Briand
44390 Nort-sur-Erdre

 02 51 12 00 70

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

mercredi, samedi

8h30 à 12h